



Engagement des citoyens

FAITS EN BREF

Par un engagement réel, nous améliorons la communication entre le Service correctionnel du Canada (SCC) et les Canadiens en offrant aux citoyens la possibilité de s'engager en encourageant les collectivités à s'intéresser aux questions correctionnelles.

Le SCC a besoin de l'engagement des membres de la collectivité pour être efficace dans la prestation de ses programmes et services, ainsi que dans la réinsertion sociale des délinquants.

Le SCC bénéficie de diverses formes de participation du public. En effet, les citoyens participent à nos opérations de différentes façons. Notamment, ils assistent à des événements de liaison avec la collectivité, participent à des consultations, font du bénévolat dans nos établissements ou fournissent des conseils au Service à titre de membres des comités consultatifs de citoyens. Les initiatives d'engagement des citoyens sur lesquelles s'appuie couramment le SCC sont multiples.

PRINCIPES ASSOCIÉS À L'ENGAGEMENT DES CITOYENS

- Promouvoir une meilleure compréhension du processus correctionnel et, plus précisément, du rôle du SCC au sein de celui-ci;
- Souligner le rôle des citoyens dans le renforcement de la sécurité des collectivités;
- Consulter les citoyens lorsque le SCC élabore des politiques, des programmes ou des services;
- Faire connaître les défis en matière correctionnelle d'une manière transparente et proactive;
- Favoriser un milieu propice à la participation des citoyens aux décisions et interventions qui façonneront leur collectivité;
- Créer des possibilités de participer à la prestation de services clés.

LA PARTICIPATION EST IMPORTANTE

En aidant le SCC à favoriser la réinsertion sociale réussie des délinquants et à changer leur vie, les citoyens contribuent à la sécurité de leur collectivité.

COMMENT PARTICIPER

Bénévolat – les citoyens peuvent mettre à profit leurs compétences et leurs talents, en apprendre davantage sur le système de justice pénale et contribuer à la sécurité de leur collectivité.

Comités consultatifs des citoyens (CCC) – les membres du CCC formulent des conseils impartiaux sur des questions liées aux services correctionnels.

Consultations – l'opinion des citoyens est importante pour nous!

Bureau des conférenciers – Le SCC compte de nombreux conférenciers qualifiés disponibles pour présenter des exposés couvrant toute une panoplie de sujets.

Services aux victimes – Les victimes peuvent s'inscrire auprès du SCC pour obtenir des renseignements sur le délinquant qui leur a causé du tort et à fournir une déclaration dans laquelle elles décrivent les répercussions que l'acte criminel a eues sur leur vie et fournissent d'autres informations à prendre en considération au cours des étapes importantes du processus correctionnel. Les victimes et le public peuvent s'inscrire en communiquant avec les Services aux victimes au SCC, par téléphone, au 1-866-806-2275, ou par courriel, au www.csc-scc.gc.ca/victims-victimes afin de communiquer de l'information. De plus, les victimes et le public peuvent participer à des comités consultatifs sur les victimes.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour de plus amples renseignements sur les services correctionnels fédéraux canadiens, veuillez consulter le site Web du SCC à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca.

Janvier 2010

